

19.04.2018, 16:00

# Valais: les personnes handicapées sont-elles libres de choisir leur lieu de vie?



## 19.04.2018, 16:00 Valais: les personnes handicapées sont-elles libres de choisir leur lieu de vie?

*Par Christine Savioz*

FORUM La convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées prône la liberté du choix de résidence, thème du forum d'Emera organisé jeudi à Sierre. Des étudiantes de la HES-SO ont également réalisé une expo sur ce thème.

«Cela m'a frappée de voir combien leur lieu de vie était important pour les personnes rencontrées. Toutes avaient personnalisé leur espace, même si elles vivaient dans une institution», souligne Cassandra Fantoli. Cette étudiante en travail social à la HES-SO a participé à la réalisation d'une exposition de photos des lieux de vie des personnes handicapées. «Nous avons demandé à plusieurs résidents de photographier ce qu'ils voulaient dans leurs chambres. On peut voir combien leur sphère privée est vitale pour eux», explique Cassandra Fantoli.

L'exposition a été réalisée en parallèle au forum Emera organisé jeudi à **Sierre** sur le thème «Mon lieu de vie: entre rêve et réalité». But des

réflexions: voir si l'article 19 de la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, incluant la liberté du choix de résidence, est appliqué en Valais.

## Près de 1000 rentiers valaisans AI en institutions

Aujourd'hui, pour de nombreuses personnes handicapées, la seule option réside dans un placement en institution. Près de 1000 rentiers AI valaisans sur 10 000 vivent dans une structure spécialisée. «Il faut savoir qu'un peu plus de 1000 personnes bénéficient de prestations de jour de ces institutions tout en conservant leur propre lieu de vie», précise Jérôme Favez, chef du service de l'action sociale.

La contribution de solidarité qui finance des assistants de vie peut permettre à certaines personnes handicapées de rester dans leur appartement. «Seulement, cette contribution nécessite que le bénéficiaire ait une capacité de discernement suffisante, car c'est à lui de verser le salaire de son assistant. Et, par expérience, je peux vous assurer que c'est un vrai job de RH. Soit la personne arrive à gérer cela, soit elle doit aller en institution où la vision est encore paternaliste», remarque Pierre Margot-Cattin, président du Conseil Egalité.ch et professeur à la HES-SO.

Difficulté supplémentaire: les assistants de vie ne sont pas nombreux. «Par ailleurs, ce n'est pas facile de confier des tâches intimes à un inconnu. Or, la contribution d'assistance ne permet pas d'engager une personne de sa famille», ajoute Olivier Musy, directeur du service social handicap d'Emera. Qui souhaiterait une simplification de cette prestation.